

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1230

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	6 562 414	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	7 000 000
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	6 562 414	7 000 000
SOLDE	-437 586	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce changement se décompose ainsi :

- une majoration de 7 000 000 € en autorisations d'engagement et de 7 000 000 € en crédits de paiement du programme « Liens entre la Nation et son armée » ;

- une minoration de 7 000 000 € en autorisations d'engagement et de 7 000 000 € en crédits de paiement du programme « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » ;

2) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, le présent amendement procède à une minoration de 437 586 € des autorisations d'engagement et de 437 586 € des crédits de paiement de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- minoration de 437 586 € des autorisations d'engagement et de 437 586 € des crédits de paiement du programme « Liens entre la Nation et son armée ».